



Schweizerische Gesellschaft für Kardiologie  
Société Suisse de Cardiologie  
Società Svizzera di Cardiologia

## Checkliste concernant l'attribution de crédits pour les sessions de formation continue

Titre de la formation

Date de la formation

Cette checkliste doit être envoyée à la Société Suisse de Cardiologie avec la demande de reconnaissance d'une formation continue ainsi que le programme détaillé de la formation:

### Critères pour la reconnaissance d'une manifestation en tant que session de formation continue (Veuillez indiquer votre réponse par une croix)

	OUI	NON
<p><b>1. Les organisateurs sont soit des cardiologues exerçant en cabinet privé ou en milieu hospitalier, soit un cercle cardiologique spécialisé (et non pas une entreprise industrielle).</b> <i>En principe, ces sessions sont organisées par des organisations médicales spécialisées, des institutions ou des spécialistes compétents dans le domaine concerné et non pas par des sociétés industrielles ou d'autres fournisseurs ou prestataires commerciaux.</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>2. Les organisateurs décident de façon autonome – c'est-à-dire indépendamment des sociétés qui soutiennent ou sponsorisent la session – du contenu (en tenant aussi compte de l'EBM, de la rentabilité et de l'objectivité), des intervenants et du déroulement de la session.</b> <i>Les organisateurs – et non pas les sociétés qui soutiennent ou sponsorisent la session – décident du programme (contenu et déroulement) et des intervenants. Dans les exposés et les discussions, les thèmes doivent être traités de façon objective, selon l'état actuel des connaissances scientifiques et sous différents points de vue (approche interdisciplinaire). En principe, les possibilités diagnostiques et thérapeutiques doivent être présentées de manière exhaustive et – dans la mesure du possible – selon les critères de l'EBM. Dans les interventions, les médicaments sont en principe mentionnés par la désignation de leur principe actif telle que reconnue sur le plan international («generic name»).</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>3. Le programme récréatif éventuellement proposé lors de la session revêt une importance secondaire par rapport à la formation elle-même.</b> <i>Au moins 80% du temps doit être consacré à la formation proprement dite et l'investissement financier refléter cette proportion. Le programme cadre et la formation proprement dite doivent être clairement dissociés l'un de l'autre.</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<p><b>4. Le financement (sponsoring) d'une session ne peut être assuré par une seule entreprise industriel privée (monosponsoring) ; plusieurs entreprises doivent y participer.</b>  <i>Le sponsoring concerne notamment les soutiens financiers ainsi que les soutiens organisationnels ou logistiques. Le cas échéant, veuillez justifier un <b>non</b>.</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>5. Les détails du financement de la session font l'objet d'une convention écrite entre les organisateurs et les entreprises qui soutiennent (sponsorisent) la session ; les fonds issus du sponsoring sont comptabilisés sur un compte prévu à cet effet.</b>  <i>Sur demande, les organisateurs présentent les conventions à la société de discipline médicale.</i>  <i>Les sessions (d'une ou plusieurs journées) se déroulant dans les hôpitaux et soutenues (sponsorisées) par l'industrie doivent être approuvées par la direction du service resp. de l'hôpital ou – à défaut – de l'autorité compétente en la matière. Le contrôle des finances est assuré par les organisateurs. Sur demande, les organisateurs présentent le budget et les comptes aux sponsors et aux sociétés de disciplines médicales.</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>6. Les médecins participant à une session de formation continue en tant qu'auditeurs (c'est-à-dire sans participer activement en présentant un exposé ou un poster) contribuent aux frais dans une mesure appropriée.</b>  <i>Dans l'intérêt de leur indépendance, les participants à une session de formation continue paient un droit d'inscription et une contribution appropriée aux frais de déplacement et d'hébergement.</i>  <i>Le montant de la participation aux frais s'évalue principalement en fonction de la durée de la formation et tient compte de la situation professionnelle du médecin (c'est-à-dire une réduction est envisageable pour les médecins en formation postgraduée).</i>  <i>Les frais relatifs à une prolongation du séjour hôtelier, à des voyages ou à d'autres activités n'ayant aucun lien avec le contenu de la session de formation continue sont intégralement à la charge des participants resp. des éventuels accompagnants.</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>7. Les intervenants et organisateurs font part de leurs éventuels intérêts commerciaux personnels ou institutionnels, liens financiers avec le promoteur ou mandats de consultance octroyés par le promoteur, ainsi que des éventuelles contributions du promoteur en faveur de leurs travaux de recherche. L'invitation des médecins se fait sans publicité pour le(s) sponsor(s) ni leurs produits.</b>  <i>Tous les promoteurs sont mentionnés dans le programme et la documentation de la session de formation continue. Les intervenants font connaître, de manière appropriée, leurs intérêts divergents à l'organisateur, à la société de discipline médicale et, avant le début de leur présentation, aux participants.</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date:

Signature du responsable scientifique:

---



---